



Réf : CC/CP (14) 10

Reconnaissance mutuelle de matelots formés par des écoles de bateliers – signature de deux arrangements administratifs entre la République tchèque, la Roumanie et la CCNR



Strasbourg, le 04.12.2014 – La Directrice du service de la navigation du Ministère des transports de la République tchèque, Madame Katarína Koleničková, le Directeur des affaires navales du Ministère des transports de Roumanie, Monsieur Viorel Olea, et le Secrétaire général de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR), Monsieur Hans van der Werf, ont signé à l'issue de l'Assemblée plénière de la CCNR, les arrangements administratifs relatifs à la reconnaissance mutuelle de la qualification de matelot obtenue par formation.

Après avoir constaté l'équivalence des compétences acquises par formation professionnelle dans les écoles reconnues des Etats membres de la CCNR et dans les écoles de bateliers des écoles Děčín (République tchèque) et de CERONAV (Roumanie) en se référant aux tableaux de compétences PLATINA, ces deux procédures pilotes ont abouti favorablement. Elles permettent de confirmer la pertinence d'une approche basée sur les compétences nécessaires pour exercer le métier de matelot. L'importance majeure de l'expérience pratique a également été soulignée et les cursus comprennent désormais au moins 90 jours de temps de navigation.

Ainsi, à partir du 1er décembre 2015, les élèves de l'école de bateliers à Děčín (République tchèque) pourront naviguer en tant que matelot sur le Rhin. Cette reconnaissance porte sur les formations professionnelles ayant débuté soit en septembre 2014 ou ultérieurement, soit entre septembre 2009 et août 2014 inclus, si un temps de navigation d'au moins 180 jours a été effectué. La République tchèque reconnaît d'ores et déjà les formations de matelots rhénans sur ses voies navigables.

A partir de cette même date, les élèves matelots de l'école CERONAV (Roumanie) ayant débuté leur formation en janvier 2015 ou ultérieurement et âgés d'au moins 18 ans pourront naviguer en tant que matelot sur le Rhin. La Roumanie adaptera jusqu'au 30 novembre 2015 sa réglementation pour permettre la reconnaissance des formations de matelots rhénans sur ses voies navigables.

Ces reconnaissances complètent le processus de reconnaissance mutuelle des certificats de conduite et des livrets de service engagé au cours des dernières années par la CCNR et sept de ses Etats observateurs (Autriche, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et République tchèque). Elles contribuent à faciliter l'accès au marché de travail de la navigation intérieure.

La CCNR et ses partenaires confirment ainsi leur engagement vis-à-vis de la garantie d'un haut niveau de sécurité en navigation intérieure, ainsi que de l'amélioration de l'attractivité des métiers de la navigation intérieure en garantissant une plus grande visibilité aux exigences requises. Ils confirment leur volonté d'élaborer des standards communs avec la Commission européenne, en coopération avec les réseaux d'experts tels qu'EDINNA et les partenaires sociaux.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la réalisation de l'objectif stratégique de la Vision 2018 « Modernisation des formations et qualifications du personnel de la navigation » et participe à la mise en œuvre du programme NAIĀDES II (2014-2020) visant à garantir au marché une main d'œuvre suffisante et qualifiée dans l'attente d'une harmonisation plus large au niveau européen.

À propos de la CCNR (www.ccr-zkr.org)

La CCNR est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour la navigation du Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, c'est l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement qui dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la Commission centrale concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.

Plus d'informations sur la  : www.vision2018.org

Contact :

Secrétariat de la CCNR
Palais du Rhin
2, Place de la République
67082 Strasbourg
+33 (0)3 88 52 20 10
ccnr@ccr-zkr.org